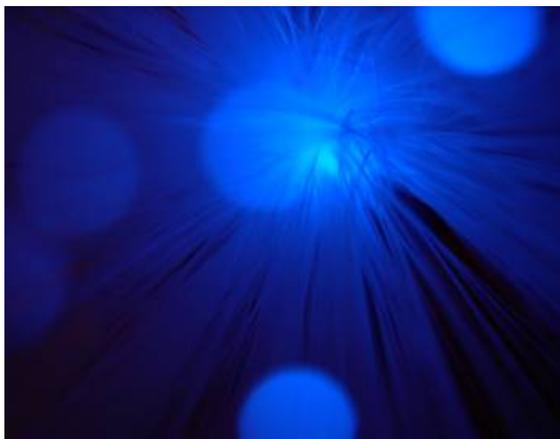


## **Fibre - Compte-rendu de la réunion publique**



Mercredi 3 avril, SFR a organisé une réunion publique à la demande de la commune sur le déploiement de la fibre optique. Retrouvez ci-dessous le compte-rendu.

### ▼ Contenu

#### **Réunion d'information sur le déploiement de la fibre sur le territoire de Beauchamp**

*Avec Jean-Claude Brier, délégué régional Ile -de- France d'Altice France SFR*

Mercredi 3 avril 2019

Salle Anatole France

Après présentation du groupe Altice SFR, M. Brier expose dans un premier temps les modalités de la fibre haut-débit à Beauchamp.

L'autorité publique, représentée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep), a désigné deux opérateurs pour déployer une infrastructure commune et mutualisée : SFR est en charge du territoire de Beauchamp. Ce réseau est en FTTH, ce qui signifie que le réseau arrive jusqu'au domicile de l'abonné.

M. Brier attire l'attention sur le distinguo à faire entre ce réseau, dont SFR est en charge de la seule installation, et l'opérateur final (FAI : fournisseur d'accès internet) qui sera librement choisi par chaque abonné. SFR en tant que FAI n'a aucune priorité ni clause préférentielle par rapport aux autres opérateurs.

Concernant les modalités d'installation, les copropriétés, les voies privées... nécessitent des autorisations et l'établissement de conventions indispensables pour que l'opérateur intervienne.

Il souligne que le client final a le libre choix de l'emplacement de la prise, et qu'il lui revient de vérifier la bonne installation du réseau dans son domicile.

M. Brier fait le point du calendrier du déploiement :

Au dernier bilan, 1109 immeubles sont éligibles, 2199 sont en cours, 715 restent à traiter.

Un état et une carte détaillée du déploiement sont disponibles sur le site de l'Arcep.  
(<https://cartefibre.arcep.fr>)

Au sujet du calendrier, M. Brier indique que l'obligation réglementaire de SFR pour la fin du déploiement est

fixé à fin 2020.

Des personnes s'étonnent de la lenteur de l'avancement alors que SFR et la CA Val Parisis notamment avaient annoncé des dates beaucoup plus proches. En outre, certains ont déjà été approchés par des commerciaux SFR en tant que FAI dès 2017.

M. Brier finit par admettre que les perspectives prévisionnelles n'ont pas été respectées et que certaines annonces étaient prématurées. Mais que la date de 2020 sera respectée car à défaut l'opérateur serait passible de très lourdes pénalités financières. Il précise que son objectif est de réaliser un maximum de raccordement en 2019, afin de n'être pas pris par le temps en 2020.

A la question de savoir pourquoi un tel décalage entre les annonces et les réalisations, M. Brier expose les principales raisons techniques qui entraînent des retards.

- Des fourreaux obturés ou endommagés
- La nécessité de s'assurer de la viabilité des supports, qui appartiennent en général à Enedis ou Orange, d'où des lenteurs s'il faut les remplacer
- Des retards dans la signature des conventions avec les copropriétés

Le déploiement se fait en observant l'ordre de priorité suivant : 1) les immeubles en souterrain 2) le pavillonnaire en souterrain 3) le raccordement aérien.

Chaque élément du réseau est donc traité au cas par cas et c'est la raison pour laquelle SFR ne peut indiquer aucune date prévisionnelle pour tel ou tel logement ou secteur.

M. Brier souligne que l'installation ne se fait pas de manière linéaire, mais en fonction des conditions techniques rencontrées sur place. C'est ainsi que des rues peuvent être traitées partiellement ; un logement fibré et son voisin non ; une partie d'un quartier et pas l'autre, etc. Ces particularités ne sont pas des erreurs ni des oublis mais des interruptions temporaires dues à des raisons techniques.

Des résidents s'étonnent que une fois leur logement raccordé, leur éligibilité n'est pas reconnue par certains opérateurs. M. Brier explique qu'après un délai réglementaire, les prises sont ouvertes à tous les opérateurs mais que certains ne sont pas toujours prêts à cette date. Certains FAI sont connus pour avoir des délais plus longs que d'autres.

Il précise qu'un particulier ne peut raccorder lui-même son logement : même en cas de raccordement physique, le flux de données ne serait pas ouvert.

Un résident ayant signalé que son adresse n'était pas reconnue par les tests d'éligibilité, M. Brier informe que de tels cas peuvent se produire pour des immeubles neufs ou en cas de divisions parcellaires, car ils travaillent sur des cartes qui ne sont pas réactualisées au jour le jour. Dans ce cas, il demande aux services municipaux de lui fournir les données les plus récentes afin d'actualiser leurs cartes.

A la question de savoir comment les résidents pourraient être mieux informés, M. Brier propose :

- De consulter les documents disponibles sur le site de l'ARCEP ([www.arcep.fr](http://www.arcep.fr))
- De venir à la rencontre des habitants comme ce soir
- De faire remonter les informations, les questions et les problèmes rencontrés via les services municipaux. Une adresse mail dédiée ([fibre@ville-beauchamp.fr](mailto:fibre@ville-beauchamp.fr)) sera prochainement ouverte à cette fin.